— Hormel Charles, 15 ans, chaudronnier dans la même établissement, s'est fait un coup de marteau s'est décollé l'ongle d'un pouce.

Capture d'un évadé de pénitencier

Hier dans la journée la police de sûreté a arrêté Henri-Joseph Lesage, né à Halluin, âgé de 17 ans, lequel s'était évadé de chez M. Péron, fermier, à Villeneuve, commune de Mendréïsous-Selan (Indre) où il avait été placé par les soins de la direction de la colonie agricole pénitencierie du Val d'Yèvre.

Ce jeune homme avait été mis là à la suite d'une condamnation pour vol, prononcée par la Cour de Douai.

C'est chez ses parents, M. Jules Lesage, demeurant rue Jacquart, impasse d'Halluin, 5, que le jeune évadé a été arrêté pour être immédiatement mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Chronique colombophile

Les amateurs colombophiles, désirant faire établir ou vérifier leurs distances, peuvent s'adresser, en toute sécurité, à M. Omer Pruvost, régleur colombophile, rue Coligny 55.

Accident d'usine

Un débourreur de chez M. Allart et Cie, M. Wydouck Benoit, âgé de 23 ans, demeurant à Aibeck (Belgique) a eu le pouce du doigt de la main gauche déchiré par son métier.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Une trouvaille

Mardi matin, vers 9 heures 1/2, M. Kléber Delporte, demeurant 215, rue de l'Alma, a trouvé rue de la Gare, une montre d'homme, en argent, portant le numéro 56290.

Il a déposé la trouvaille au bureau de police du 1er arrondissement.

Société de gymnastique l' « Ancienne »

Les divers championnats de la Société de gymnastique l'*Ancienne* qui se disputent chaque année entre ses membres actifs, commenceront le 27 mai prochain.

Du matin aura lieu le championnat des jeux athlétiques et l'après-midi le championnat des pupilles.

De magnifiques diplômes et médailles, dons de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, ainsi que de nombreux objets d'art et de fantaisie formeront la liste des récompenses à décerner aux lauréats.

C'est dire que nos gymnastes s'entraînent avec une grande ardeur qui fait également bien présager pour les concours futurs.

NAUVELAERS, Dentiste diplômé

8 bis, Rue du Collège

ROUBAIX

Pose de Dents et Dentiers de tous Systèmes

Ménagères soucieuses de vos intérêts et de votre santé, n'achetez vos beurres purs qu'à la **Fromagerie Modèle, 53, rue de Lannoy.**

BEURRE GARANTI PUR

4 fr. 20 le demi-kilo

PRIX D'EXPOSITION

Tout renchérit, hélas! partout on fait payer les prix d'Exposition. N'est-ce pas la coutume? Mais, malgré son début, le Congo de Vaissier conserve son tarif, sa force et son volume.

Alexis C..., au savonnier parfumeur.

DANT PERRIN, 80, rue Nationale, LILLE

Aujourd'hui, dernier jour de la Vente-Réclame à **prix exceptionnels.**

COFFRES-FORTS GRUSON

INCOMBUSTIBLES & BLINDÉS

ILLE, 21, RUE ROYALE, 24, LILLE

Envoi du Tarif sur demande.

Tous les Coffres-forts sont munis d'une nouvelle serrure incrochetable, brevetée S. G. D. G.

Serrures de portes d'entrées, très portées clefs, nouveau système GRUSON, brev. S.G.D.G.

PHOTOGRAPHIE SHETTLE

4, Boulevard de Paris, ROUBAIX

38, Rue Motte, TOURCOING

PORTRAITS DE 1re COMMUNION

12 francs la douzaine

CROIX

Vagabondage. — Trois jeunes garçons de 16 et 17 ans, Albert Dubail, Joseph Leclercq et Georges Pottie ont été arrêtés pour vagabondage dans la briqueterie Coisne.

ÉLIXIR SUÉDOIS

(Voir en 4e page)

TOURCOING

L'élection du Maire et des Adjoints

C'est le dimanche 20 mai et non le dimanche 13, ainsi qu'un journal l'a annoncé, que doit se faire l'élection du Maire et des Adjoints par les membres du nouveau Conseil municipal issu du scrutin du 6 mai.

Cette date du 20 est fixée par un arrêté de M. le Préfet, afin que l'élection des maires puisse se faire le même jour pour toutes les communes sans bien celles où le résultat a été définitif au 1er tour que celles où des ballottages se sont produits.

Accidents du travail

— M. André Liénart, 51 ans, au service de M. Six, négociant en laine, a eu le pied droit comprimé entre la roue de son camion et une muraille.

— M. Jules Varlesse, 25 ans, fileur à la filature Fiépo, fils aîné, a eu l'index droit pris entre une courroie et une poulie. Docteur Desrumeaux, 8 jours.

— M. Arthur Dastoop, régleur de cardes à la filature Regnier et Gaisnot, rue de Bouvines, a été coupé au pouce en replaçant une corde de son métier.

Accident de voiture

Hier, vers 4 heures 1/2, M. le docteur Paul Boulque qui faisait ses visites dans son coupé conduit par le domestique remontait au petit trot la rue du Château. A l'angle de cette rue et de la rue de Renaix, et au moment où la voiture arrivait, un camion attelé de deux chevaux appartenant à M. Beyls, fabricant de caisses, rue de la Maisence tournait au pas, pour descendre vers la rue du Moulin-Fagot.

L'un des chevaux ne montant ou la voiture du docteur passait fit un mouvement de côté et se jeta sur son congénère qui reçut un coup de timon. Ce dernier a sans doute pu se jeta sur le coupé dont la glace fut brisée. Fort heureusement M. le docteur Boulque ne fut pas blessé.

Les chevaux de M. Beyls ont été blessés. L'un a contracté une très forte hémorragie par suite d'une coupure at'intérieur de la lèvre supérieure occasionnée par les débris de la glace, l'autre est boiteux d'une jambe.

Le cheval, atteint d'hémorragie, a été conduit chez M. Montois, où, en l'absence de ce praticien, son confrère, M. Lepist, de Roubaix, est venu opérer un pansement.

La voiture de M. le docteur Boulque a été quelque peu endommagée.

Enseignement

M. Pichon, professeur au lycée de Tourcoing, est promu de la cinquième à la quatrième classe.

M. Carlier, répétiteur au lycée, est également promu de la cinquième à la quatrième classe.

Le sympathique directeur de l'Institut Colbert M. Demolon, est élevé de la seconde à la première classe.

MM. Delaure et Dhélin, professeurs à Tourcoing, sont élevés chacun d'une classe, de la quatrième à la cinquième.

Arrestation

Le nommé Edouard Goffard, 36 ans, sujet belge, démeurant à Tirlemont (Belgique), a été mis en état d'arrestation pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Coups et blessures

Procès-verbal pour coups et blessures volontaires a été dressé à charge de Ernest M...., rue St-Blaise.

La fraude

La douane de la gare a arrêté les nommés Jean-Baptiste Carré, 42 ans, ouvrier agricole et Eloi Boulet, 44 ans, ouvrier agricole, tous deux nés à Ivelies (Belgique) lesquel étaient nantis de marchandises de contrebande.

Contestation en matière de douane.—Cinq chevaux mis en fourrière

On a mis en fourrière 5 chevaux venant de Bruxelles et pour lesquels il y a contestation entre la douane et l'importateur quant à l'origine des animaux.

Extradés

La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges les nommés Emérance Denau, 22 ans, poursuivie par le parquet d'Avesnes pour vol d'enfant; Henri Bouckert 42 ans, cabaretier, à Ostende, poursuivi par le parquet de cette ville pour attentat à la pudeur.

Jeu de boules

M. Jules Ladesou, cabaretier à la Belle-Vue au Chêne Houplines, Ledeuxième Tourcoing, informe les amateurs qu'il donnera un grand jeu de boules à la platine, le dimanche 13 mai 1900.

200 francs de prix en espèces.

La mise sera de 0.50 c. et on pourra en prendre cinq.

La jeunesse Succi

On nous prie d'annoncer que Madame Succi, la femme du jeûneur de ce nom, est à Tourcoing, où elle va prendre pendant huit jours sans manger dans une salle du Café Français, rue de Tournai, 29.

Jeudi soir, à huit heures, la jeûneuse sera enfermée dans une caisse, scellée et hermétiquement surveillance et y sera visible nuit et jour au prix d'entrée de 0,15 centimes jusqu'au 18 courant inclus.

Pour vos cierges de communion, adressez vous à la **Maison ORELIO, 38, rue Saint-Jacques,** où vous trouverez beau et bon marché.

A la même adresse :

Couronnes perles porcelaine, fleurs artificielles, etc...

Pour la saison Été : Grand assortiment de fleurs pour mode, plumes et aigrettes, à des prix défiant toute concurrence loyale.

Fleurs artificielles pour **noces** — Fleurs en branches — Plantes stérilisées, le tout de première fraîcheur, à des prix excessivement réduits.

Maison de confiance et Maison française.

Bijou-Concert, rue Saint-Blaise, 174; tous les dimanches et lundis, concerts variés. Alice y tient!

MOUVAUX

Explications nécessaires

Le balai du suffrage universel a fait proprement sa besogne à Mouvaux dimanche dernier en rejetant à la rue ceux qui se cramponnaient désespérément à la porte de la Mairie pour y entrer. Il reste bien encore quelques coins à nettoyer par ci par là, mais espérons que ce sera chose faite sous peu.

Et d'abord à vous seigneurs, tout honneur :

Les électeurs de Mouvaux n'ont pas voulu du Président des Anciens Militaires pour conseiller municipal; ils n'ont pas voulu davantage du Président de la Société philanthropique. Ont-ils prétendu par là condamner les deux vaillantes sociétés? assurément non. La société des Anciens Militaires et la société philanthropique sont très populaires à Mouvaux : mais leurs présidents se sont compromis singulièrement en excomptant cette popularité au profit de l'Union sociale et jésuitique. *La grande majorité des* Anciens Militaires et des Philanthropes considère cette façon d'agir comme trop cavalière, comme très maladroite et sont d'avis que leurs présidents ont failli à leur devoir.

Dans ces conditions, MM. Théodore Carlier, président des Anciens Militaires et Omer Deblock savent ce qu'ils leur reste à faire.

T. C.

Les élections municipales à Roncq

Nous avons donné les résultats du scrutin de dimanche dernier dans la commune de Roncq.

Ce que nous n'avons pas dit, car nous attendrons pour cela d'avoir procédé nous mêmes à une enquête, ce sont les manœuvres coupables qui ont été employées pour amoindrir l'élection à une très petite majorité, du reste, de 11 ou 12 candidats de la liste réactionnaire.

On a renouvelé tout ce qui s'était produit aux élections législatives de 1898, où tous les moyens les plus honteux et les plus scandaleux avaient été mis en œuvre en faveur du seigneur de Linselles, et contre le vaillant républicain, M. Dron.

Dans la discussion devant la Chambre, les faits de pression et corruption se rapportant spécialement à la commune de Roncq tenaient, on s'en souvient, une large place.

Et lorsque à la suite de l'invalidation de M. Masure, on procéda à la élection nouvelle du 25 décembre, on prit cette fois des mesures pour que les manœuvres déloyales ne puissent pas se reproduire.

Le résultat fut par conséquent tout autre.

Mais revenons en au scrutin de dimanche.

L'administration réactionnaire était en très mauvaise posture devant l'opinion publique. Aucune administration n'a jamais fait preuve de plus d'incurie et de mauvaise direction des affaires communales, que celle de cette commune.

Des dépenses se réfléchant à des travaux de voirie qui ne satisfaisaient que de rares individualités avaient pour résultat de prendre ainsi bien qu'au moment où il fallait payer, il n'y avait pas l'argent en caisse. La municipalité se vit forcée de contracter un emprunt qui amena une augmentation de 90 centimes additionnels.

Des protestations vigoureuses se produisirent de la part des contribuables pressurés.

L'administration fit alors tout ce qui pouvait glisser sous ses pas, et cet avec terreur que les élections municipales lui apparaissent.

Elle ne doutait pas qu'une liste lui serait opposée et que cette liste était appelée à triompher.

Que fallait-il donc faire? Eh bien! mais, fausser le scrutin.

En conséquence on place le bureau de vote dans une petite salle à l'entrée de la mairie donnant de suite sur la rue. Les directeurs de la maison Leureot se chargèrent d'accompagner les ouvriers électeurs jusqu'à l'urne.

De plus, on avait avisé tout le personnel de la fabrique qui si la liste Bondael passait, les ouvriers auraient eu congé payé, le lundi et qu'il y aurait eu de la bière à boire dans des estaminets désignés, cela a eu lieu en effet.

Enfin, de l'argent a été distribué à certains électeurs à condition de voter pour la liste de Bondael.

Un garde champêtre, le sieur Forest est impliqué d'avoir enlevé les bulletins de la liste républicaine déposée à la disposition des électeurs sur les tables de divers estaminets.

Quantité d'autres faits sont été relevés.

Et tout à été consigné dans une protestation qui a été adressée au Conseil de Préfecture.

Il ne semble aucunement douteux que les élections de Roncq seront annulées.

Dimanche a lieu le ballottage pour cinq sièges.

Quelqu'il en soit le résultat de ce scrutin, qui cependant nous paraît devoir être favorable à nos amis, *ce second vote, qui est la conséquence du* premier scrutin entaché de nullité deviendrait nul lui-même dans le cas plus que probable où les élections de Roncq seraient invalidées.

MARCQ-EN-BARŒUL

Arrestation. — Le garde a arrêté le jeune Maes Octave, âgé de 14 ans, pour abus de confiance et vagabondage.

Accidents de travail. — Chez M. Donel-Montelier, fondeur, au hameau du Pont, un ouvrier, Decottignies Victor, s'est brûlé le pied droit en coulant du fonte.

— Un autre ouvrier, âgé de 42 ans, M. Demulder, habitant La Madeleine, fut atteint par une manivelle en plaine poitrine. Le docteur Masson appelé à lui prodiguer ses soins, constata une contusion assez violente du thorax et ordonna un repos de quelques jours.

LILLE

Rixe au couteau

Deux individus, les nommés Camille Bérr, âgé de 27 ans, journalier et Camille Brunswyck, âgé de 23 ans, chauffeur, tous deux demeurant rue Charles-de-Muyssart, 5, étaient attablés mardi soir en compagnie de deux femmes dans un cabaret de la rue des Etaques, quand une dispute éclata entre ceux-ci et celles-là. Les deux hommes ne tardèrent pas à employer les arguments tranchants pour convaincre leurs compagnes puis, devant l'inutilité de ces procédés ils prirent le parti de quitter l'estaminet et d'y plaquer les deux femmes.

Mais deux voisins qui avaient assisté à cette scène brutale avait indigné, MM. Charles Devos, demeurant rue des Etaques 27 et Gustave Fiéry, demeurant rue Mathurin, les amenèrent dans la rue et leur adressèrent quelques représentations. Celles-ci *furent très mal reçues. En guise de réponse,* le sieur Brunswyck saisit à la gorge de M. Fiéry et Berr tirait son couteau du porte-monnaie et coupa à son interlocuteur, M. Devos qui fut atteint au flanc droit.

La victime allait sans doute devenir plus tragique, quand la police eut l'heureuse inspiration d'intervenir.

Les sieurs Bory et Brunswyck furent appréhendés et conduits au commissaire de police du 10e arrondissement qui les adressa au Parquet où seul Bery fut maintenu. Quant à M. Devos, sa blessure quoique assez profonde ne mettait aucunement sa vie en danger.

LES VOLS

La police de sûreté a arrêté, hier matin, au sieur Léon Desprez, 25 ans, camelot de passage à Lille, qui mettait en vente des dentelles de grande valeur chez un négociant de la rue Esquermoise.

Cet individu a été enfermé avec grand mystère dans un violon du poste de police et, comme l'enquête n'est pas encore commencée, il ne nous est pas possible d'en dire davantage aujourd'hui.

Nous pouvons ajouter toutefois que le commerçant agissait de complicité avec un commis du négociant et qu'un bijoutier de notre ville serait compromis dans cette affaire.

M. Arthur Pottier, marchand de sable, demeurant quai Vauban, n° 13, nous prie d'annoncer qu'il n'a rien de commun, sinon une fâcheuse homonymie avec le sieur Arthur Pottier, âgé de 27 ans, dont nous relatons hier l'arrestation pour vol de pantalons chez M. Raciter, rue de la Monnaie.

Faculté de Médecine

EXAMENS subis avec succès pendant le mois d'Avril 1900

1er examen de Doctorat (nouveau régime). — MM. Tanisi, Odoul, Hurier, Fievet, de Castaras, Debon, Gelu, Fiacon, Roure, Merveille, Picard, Cochy-de-Monesu, Levesque, Bridoux, Lefebvre (Henri), Warin, Legrand, Leblond, Bouret, Natier, Klein, Gallani, Quenay.

2e examen du doctorat (nouveau régime). — MM. Gaubert, Hofman Bang.

1re partie du 3e examen de Doctorat (ancien régime). — M. Brassart.

1re partie du 3e examen de Doctorat (nouveau régime). — MM. Achoundoff, Vanlaer, Boulenger, Bourneville.

2e partie du 3e examen de Doctorat (ancien régime) MM. Legrand, Marinier, Kisselkoff.

2e partie du 3e examen de Doctorat (nouveau régime). — M. Valade.

4e examen de Doctorat. — MM. Rembaulville, Crevaux, Kisselkoff, Marinier.

Thèse de Doctorat. — MM. Dafeuilloy, Platel.

2e examen d'Officiat. — M. Vandeputte.

LE NORD

ARMENTIÈRES

Mort subite. — Mercredi matin on a trouvé dans l'escurie de M. Pilaert, aubergiste, rue de la Vignette, le cadavre du sieur Charles-François Warein, 59 ans, bien connu dans le quartier des Halles.

La mort peut être attribuée à une congestion.

Bris de clôture. — Emile Cazaly, tisseur, a jeté une pierre dans une des glaces de la façade du café de Paris et l'a brisée. Valeur 110 fr.

PAS-DE-CALAIS

Un enfant noyé à Lens

Mercredi, vers deux heures de l'après-midi, le jeune Léonide-Jules Lisselin, âgé de six ans, dont les parents demeurent rue Edouard Bollaert, s'amusait à pêcher dans le canal de Lens à la Deûle, à proximité de la seconde écluse lorsqu'il s'avança trop sur un vaillaud d'eau Lens. C'est alors que perdant l'équilibre, il tomba dans le canal; un petit camarade qui l'accompagnait, effrayé, prit la fuite et alla raconter à Alcimier Dubarge l'accident qui venait de se produire.

Malgré les secours que ce dernier, aidé du mineur Barbiaux, s'efforcèrent de porter au malheureux enfant, ils ne purent, après quelques instants, que retirer de l'eau un cadavre.

UN MINEUR DE LENS

Mort des suites d'un coup de chope

Le 23 avril dernier, l'ouvrier mineur Caillian Joseph, âgé de 21 ans, mineur, se trouvait à l'estaminet Marquis à la fosse N° 42 des Mines de Lens, lorsqu'il se prit de querelle avec les nommés Gaillard et Charles, 36 ans, également ouvriers mineurs.

Au cours de la discussion, Broche Paul porta un violent coup de chope à Caillian lui faisant une blessure au côté gauche du cou, d'où le sang s'échappa abondamment.

Malgré sa blessure Caillian continua à travailler jusqu'au moment où son état empirant il dut s'aliter.

Le 8 mai Caillian expirait des suites de sa blessure ainsi que l'atteste le certificat du docteur Minet.

M. Viart, commissaire de police prévenu, vient d'ouvrir une enquête et d'informer M. le Procureur de la République de Béthune.

FINANCES

Paris, le 9 mai 1900.

La Bourse est mauvaise, influencée par Londres et New-York.

Le 0/0 Extrait à 100.87.

Le 3 1/2 0/0 à 102

L'Extérieure réactionne à 72.50.

Toutes satisfaisantes au règlement de mai.

Le Crédit Lyonnais est actif à 1.541.

La Société Générale fait effort.

Le Comptoir National d'Escompte s'échange à 674.

Le délai imparti aux intéressés pour l'exercice du droit de préférence aux actions nouvelles expirant le 15 mai, il importe que les anciens actionnaires qui veulent user de leur droit de souscription, remplissent auprès du Comptoir les formalités nécessaires.

Le Crédit Foncier est en avance à 700, avec un bon courant de demandes pour les obligations foncières 3.75 0/0 de 1889 qui restent fermes à 418.50.

En Banque, l'obligation Hostein se tient à 100.50.

L'action de la Téléphonie des Bois du Nord est animée à 110 fr.

La Dette Unifiée Contre Prêt reste à 99 fr.

L'action du Zambèze est l'objet d'un bon courant d'achats à 46.25.

La Sangha Equatoriale est en hausse à 152.50.

L'action Voigt-Vichera est soutenue à 275 fr.

Les actions des Charbonnages de Mikoulovka consolident leur avance à 110 fr.

L'action de la Société française de Tramways électriques et Voies ferrées de Rio de Janeiro en France. Cette Compagnie s'est chargée du service financier de la Société civile des Redevances Diaitiq dont le système est appliqué sur environ 400 kilomètres de tramways de pénétration dans Paris.

Les actions de la Société Franco-Russe du commerce et d'industrie sont recherchées à 160 fr. Cette Société s'installe en Russie de nombreux comptoirs de correspondants qui la permettront de développer avantageusement les profits qu'elle a à retirer d'une entente avec les maisons de commerce français venant se créer des relations en Russie en y développant leur commerce d'exportation.

Nos Chemins de fer français sont actifs.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

Audience du 9 mai 1900

L'affaire Rodolpho, est venue la première.

L'affaire de la prison de Loos

Un ancien soldat noirâtre, Jean Rodolpho, âgé de 35 ans, né à Malte, détenu à la maison centrale de Loos, eut, le 16 novembre dernier, vers 6 heures du matin, une querelle avec un de ses co-détenus, le sieur *Dauphin, et le frappa au visage. Sur la plainte de* ce dernier, le gardien Simart voulut conduire Rodolpho au bureau du greffier. Mais, dans un couloir, Rodolpho se jeta sur lui et le frappa avec un compas qui disséminait dans ses poches, de six coups qui blessèrent le gardien au bras et au thorax.

Ces blessures amènèrent une effusion de sang et entraînèrent pour le gardien Simart une incapacité de travail de douze jours. Le garde Lesage, accouru au secours de son camarade, fut également frappé *par Rodolpho d'un coup de compas qui l'atteignit à* la figure, perfora l'os maxillaire supérieur et pénétra jusqu'aux fosses nasales. Une abondante hémorragie s'ensuivit et Lesage dut interrompre son service jusqu'au 28 novembre.

Rodolfo ne put nier qu'il fût l'auteur de ces coups; c'est un individu intelligent (encore qu'il ait gesté de sa faire passer pour fou), mais son caractère est emportant d'une violence inouïe; il a été dans ce cas, dans ce cas, dans ce cas, dans ce cas.

Rodolpho, âgé de 35 ans, né à Malte, demeurant rue de Tournai, 29 ans, rue de Tournai, 29 ans, rue de Tournai, 29 ans,